

République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit –
Commune d'ÉMAGNY

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 avril 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 6 Absents : 5 Votants : 10

Date de convocation : 11 avril 2025

Affichage de la convocation le : 11 avril 2025

Affichage du compte rendu le : 24 avril 2025

Étaient présents : Thérèse BEAUFILS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Aimé HUOT, Sylvie SOTTIAU.

Excusés : Émeline BARBIER donne pouvoir à Martial Dardelin ; Audrey GUILLAUME donne pouvoir à Sylvie SOTTIAU ; Gérard PERRIN donne pouvoir à Antoine COTTIN, Victoria BILLOD donne pouvoir à Aimé HUOT

Absents : Jean-Yves AIT ALLOUACHE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Martial DARDELIN.

Ordre du jour :

- Informations :

- Autorisation d'urbanisme délivrées
- Droit de préemption
- Devis signés

- Dossiers et délibérations :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
3. Marché : travaux de voirie rue de Moncley
4. Convention avec le CD25 pour OPSA Rue de Moncley
5. Achat d'une barrière d'occasion
6. Avenant convention présence verte
7. Adhésion au "service éclairage public" du SYDED
8. Annule et remplace la délibération 2022/06/07/08 : Cession de terrain
9. Acquisition d'un cabinet médical

- Questions diverses

INFORMATIONS

- Autorisation d'urbanisme délivrées : néant.

- Droit de préemption :

N°	Demandeur	Lieu	N° parcelle	Surface	Prix de vente
2025002	Cédric TISSERAND	18 rue de la Gare	A 615	438 m ²	283 000.00 €

La commune n'a pas exercé son droit de préemption

- Devis signés :

- Roger Martin - Divers travaux communaux (Place de la Gare, 11 Grande Rue, devant la boulangerie, Chemin de la Fricassée, Abbaye de Bellefontaine, plateau Grande Rue) - 46 012.08 € TTC.

- Panneau Pocket - Extension de l'application - 11.00 € TTC.

DOSSIERS ET DÉLIBÉRATIONS

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- désigne Sylvie SOTTIAU en tant que secrétaire de séance.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-01

2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 n'appelle ni remarque ni observation.

Le conseil municipal :

- approuve le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-02

3. Marché : travaux de voirie rue de Moncley

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 avril pour l'ouverture des plis concernant la réfection de la rue de Moncley dans le cadre de l'OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération) avec le Département du Doubs et de l'aménagement de la voie avec création de trottoirs et voies vélos.

À la suite de la phase de négociation engagée avec les 3 entreprises les mieux classées et portant notamment sur la prise en compte des contraintes du chantier, l'optimisation du délai d'exécution, la

présence éventuelle de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), l'optimisation du montant de l'offre, l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études BEJ permet de retenir l'offre de la société Bonnefoy pour l'ensemble du marché constitué d'un lot unique.

L'attribution du marché est proposée à la société Bonnefoy pour un montant global de 362 531,90 € HT, soit 435 038,28 € TTC.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-03

4. Convention avec le CD25 pour OPSA Rue de Moncley

Dans le cadre du programme OPSA 2025 (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération), le Département du Doubs accompagne la Commune d'Émagny dans la requalification de la rue de Moncley (RD 14).

L'opération vise à sécuriser et à apaiser la traversée du bourg, avec des aménagements pour les piétons et les cyclistes, la reprise de la chaussée, la création de trottoirs, de plateaux surélevés et d'une bande cyclable.

Le Département participera à hauteur de 218 216,00 € TTC, notamment pour la réfection de la voirie et la signalisation.

Après lecture de la convention, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce document et de lui donner l'autorisation de signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la convention entre le Département du Doubs et la commune ;
- autorise monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-04

5. Achat d'une barrière d'occasion

Sujet annulé

6. Avenant de la convention présence verte

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le CCAS de la commune a signé en 2015 une convention de partenariat avec Présence Verte ». Il précise que le CCAS a été dissous par délibération à la date du 31/12/2017.

Il convient donc de prendre un avenant à cette convention pour régulariser la situation et désigner la commune d'Émagny en tant que cocontractante.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention. Étant précisé que les futurs abonnés résidant sur la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier fixés à 31.00 € au 01/01/2025. En contrepartie, et à chaque nouvel abonnement, la commune versera la somme de 15.00 € à Présence Verte. Le reliquat, soit la somme de 16.00 €, sera offert par Présence Verte Franche-Comté.

Le conseil municipal :

- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Présence Verte.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-05

7. Adhésion au « service éclairage public » du SYDED

Le SYDED propose aux communes du Doubs un service dédié à la maintenance et au géoréférencement du réseau d'éclairage public avec l'objectif de :

- Garantir une maintenance préventive visant à fiabiliser notre parc d'éclairage public, en maintenir les performances, et en allonger la durée de vie ;
- Garantir une maintenance curative rapide et efficace avec des coûts et des délais maîtrisés ;
- Faciliter l'exploitation de notre parc d'éclairage public à partir d'un logiciel mis à notre disposition ;
- Faire relever notre réseau souterrain d'éclairage public par un géomètre certifié afin de nous fournir un plan géoréférencé puis nous accompagner techniquement et administrativement pour répondre aux DT-DICT.

L'échéancier de mise en place de ce service se décompose ainsi :

- à partir du 1^{er} janvier 2024 : maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;
- 2024-2025 : géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public ;
- à partir du 1^{er} janvier 2026 : gestion des DT-DICT suivant les obligations légales du décret anti-endommagement.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 20 € par an et par point lumineux.

La mise en place de ce service, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe.

Considérant que la commune souhaite adhérer à ce service, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la collectivité à ce service ;
- sollicite les prestations associées à ce service ;
- approuve les conditions financières de la contribution annuelle ;
- autorise monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion jointe en annexe et tous les documents nécessaires.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-06

8. Annule et remplace les délibérations 2022/06/17/08 et 2022/01/21/09 : Cession de terrain

Dans le cadre de régularisations foncières, la commune a précédemment délibéré en 2022 (le 21 janvier, n° délibération : 2022/01/21/09) pour la mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal à un administré, cette mise à disposition ayant été précisée par une délibération complémentaire (17 juin, n° délibération : 2022/06/17/08) concernant la parcelle.

Toutefois, une erreur de numérotation et de contenance a été relevée.

Par ailleurs, le conseil municipal est également invité à délibérer sur la cession de la parcelle A 638 (anciennement A 362 pour partie) d'une contenance de 13 ca à la famille LEROUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Mise à disposition d'une bande de terrain :

- annule la délibération n°2022/01/21/09 du 21 janvier 2022 : valeur vénale bande de terrain voie verte et autorisation de cession ainsi que la délibération n°2022/06/17/08 du 17 juin 2022 : cession famille LEROUX ;
- approuve la mise à disposition gracieuse d'une bande de terrain cadastrée section A n°640 (anciennement A 605 P1), d'une contenance de 43 ca, au profit du particulier concerné ;
- précise que cette mise à disposition est temporaire et s'éteindra automatiquement en cas de vente de l'une des parcelles cadastrées A 597, A 598 ou A 341 ;
- autorise monsieur le Maire à signer tout document utile à la formalisation de cette mise à disposition.

Cession de terrain à la famille LEROUX :

- approuve la cession à l'euro dispensé de la parcelle cadastrée A 638 (anciennement A 362 pour partie), d'une contenance de 13 ca, à la famille LEROUX ;
- précise que cette cession intervient en régularisation d'une rectification de limite de propriété constatée par acte en date du 22 juin 2013, dans le cadre de l'extension du trottoir bordant la D8 et de l'application du plan d'alignement de la rue de la Gare ;
- autorise le 2^{ème} adjoint, monsieur Gérard PERRIN à signer l'acte notarié et à accomplir toutes les formalités afférentes à cette cession.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-07

9. Acquisition d'un cabinet médical

Par délibération en date du 21 mars 2025 (n° 2025/03/21/05), le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à engager des négociations en vue de la vente du cabinet médical situé sur la commune, actuellement occupé par Monsieur ONDARS, kinésithérapeute.

À l'issue des discussions menées, un accord a été trouvé pour la vente du bien au prix de 100 000 €.

La vente sera formalisée par acte notarié établi par l'étude INTERNOT, office notarial à Dole.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'achat du cabinet médical communal actuellement occupé par Monsieur ONDARS, pour un montant de 100 000 €, conformément à l'accord intervenu ;

- autorise monsieur le Maire à signer l'acte d'achat auprès de l'office notarial INTERNOT à Dole, ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- dit que la charge de l'achat sera inscrite en dépenses au budget commun.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2025-04-18-08

La séance est levée à 21h45
Émagny, le 18 avril 2025

Le Maire,



Martial DARDELIN.

Tableau des délibérations prises

Numéro	Objet	État
2025/04/18/01	Désignation du secrétaire de séance	Unanimité
2025/04/18/02	Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal	Unanimité
2025/04/18/03	Marché : travaux de voirie rue de Moncley	Unanimité
2025/04/18/04	Convention avec le CD 25 pour OPSA rue de Moncley	Unanimité
2025/04/18/05	Avenant à la convention présence verte	Unanimité
2025/04/18/06	Adhésion au « service éclairage public » du SYDED	Unanimité
2025/04/18/07	Annule et remplace les délibérations 2022/06/17/08 et 2022/01/21/09 : Cession de terrain	Unanimité
2025/04/18/08	Acquisition d'un cabinet médical	Unanimité

Tableau des décisions non prises

Objet
Acquisition d'une barrière d'occasion